

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**TRAVAUX DE TERRASSEMENT  
BRANCHEMENT SOUTERRAIN EDF  
310, BOULEVARD DE LATTRE DE TASSIGNY  
E.G.E NOËL BERANGER**

NOUS, Jean- Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,  
VU notre arrêté n°92 du 17 février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU la demande datée du 02 août 2017 de l'entreprise Générale d'Electricité Noël BERANGER – sise : 12, Avenue Claude Antonetti – 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE (e-mail : c.fontanelle@noelberanger.fr),  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

**- ARRETONS -**

ARTICLE 1° : Les travaux de terrassement pour la pose d'un branchement souterrain EDF – 310, boulevard de Lattre de Tassigny, sont autorisés :

**DU LUNDI 04 SEPTEMBRE 2017 AU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017**

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier et la circulation s'effectuera en alternance par demi-chaussée réglementée par alternat manuel à l'aide de panneau K10.

ARTICLE 3° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **- 4 AOUT 2017**

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol



Réf. : AP/

Pour le Maire  
Conseiller Municipal  
Délégué à la Sécurité  
Gérard VALERO